



Entretien chaudière gaz non réalisé

Par **intracide**, le **12/01/2010** à **17:20**

Bonjour,

J'ai un chauffage au gaz, l'entretien de la chaudière a été fait lors de mon entrée dans le logement octobre 2008. Le contrat de maintenance est géré par le propriétaire qui s'occupe du rendez-vous, facture, etc. Les frais d'entretien son compté dans mes charges.

Depuis octobre 2009, je le relance pour faire cet entretien et à chaque fois, il me dit qu'il n'arrive pas à joindre l'entreprise, qu'il en cherche un autre, mais que pour le moment ils sont trop chers.

A ce jour, toujours pas d'entretien réalisé et je trouve des résidus comme des petits cailloux gris qui tombe dessous la chaudière. Je m'inquiète des risques que cela pourrait engendrer surtout l'intoxication.

Peut-on l'obliger d'une manière ou d'une autre à faire cet entretien ?

Merci